Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le
ID : 029-212900443-20260715-2026_043-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE

COMMUNE DE DINÉAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2026

Date de convocation : 08/07/2026

Date d'affichage : 16 JUIL. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Procuration : 3
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le quinze juillet, à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni dans la salle Menez Ty Lor en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Marc CORNILLOU, Maire de Dinéault, suivants convocations dûment établies.

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marc CORNILLOU, Hélène POULIQUEN, Eric BODIOU, Loeizaïg ROBACHE, Gaël LECLUZE, Mélanie PERENNES, Didier POUSSARD, Raoul BLAIZE, Tinaïg PERENNES, Vincent FONTAINE, Sophie DROGO, Luc COUSQUER, Marie-Françoise ROSPARS, Odile CANQUETEAU, Pascale GUERVILLY, Vincent CHAPPELIN

Absent(s) ayant donné un pouvoir : Mme Marie-Louise KERHOAS donne pouvoir à M. Eric BODIOU, M. Philippe MARTEL donne pouvoir à M. Jean-Marc CORNILLOU, M. Josua DUTERIEZ donne pouvoir à Mme Odile CANQUETEAU

Secrétaire de séance : Tinaïg PERENNES est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 2026-043 Acquisition d'une chaudière à pellets salle Tour d'Auvergne

Monsieur le Maire informe que l'acquisition d'une chaudière (à pellets de bois) supplémentaire est essentiel au sein de la chaufferie de la Salle Tour d'Auvergne.

L'installation d'une troisième chaudière facilitera l'alimentation en chauffage de la majeure partie des bâtiments communaux (mairie, salle Tour d'Auvergne, salle Menez Ty Lor école publique, restaurant scolaire et logement) insuffisant en période de basse température. La puissance des 2 chaudière existante est insuffisante depuis l'extension du réseau de chaleur.

Le Maire informe que plusieurs entreprises ont été consultées, ci-dessous le tableau récapitulant les offres des entreprises :

Acquisition chaudière	H.T	T.T.C
SARL TREANTON	24 725.06 €	29 670.07 €
SOCIETE POUDOULEC	29 300.00 €	35 160.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer le marché d'acquisition d'une chaudière à pellets pour la salle Tour d'Auvergne auprès de l'entreprise SARL TREANTON de Plomodiern pour un montant de 24 725.06 € H.T ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés
Pour extrait certifié conforme

La secrétaire de séance
Tinaïg PERENNES

Le Maire,
Jean-Marc CORNILLOU

MAIRIE DE DINEAULT (Finistère)

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune, dans le même délai. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Transmis au représentant de l'Etat